



# AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS LOIRE ANGERS

## Introduction

Le schéma de cohérence territoriale est aujourd'hui un document de référence d'aménagement du territoire pour les collectivités. Il définit les orientations prises pour les quinze ou vingt ans à venir et son caractère est éminemment politique. Pour les groupes Europe Ecologie Les Verts de l'agglomération d'Angers, d'Anjou Nord-Est et du Loire-Layon tous trois concernés par ce projet, il apparaît dès lors indispensable de s'en saisir et d'y faire apparaître leur point de vue.

## **1. Grands équilibres territoriaux et organisation de l'espace**

### **1.1 – Organiser le maillage multipolaire**

EELV soutient l'idée d'un **développement multipolaire** du territoire avec des polarités intermédiaires structurant mieux le territoire et permettant de maintenir des services de proximité tout en préservant des espaces agricoles et naturels et en contenant l'étalement urbain. Cette démarche doit pouvoir favoriser les rapprochements domicile-travail-services.

### **1.2 – Consolider l'armature verte et bleue**

La **trame verte et bleue** identifiée doit être une zone protégée où la biodiversité doit pouvoir se développer sans subir les contraintes des activités humaines. EELV souhaiterait qu'une recommandation soit ajoutée amenant les zones agricoles de cette trame à faire l'objet d'une **valorisation sans ajout de produits phyto-sanitaires**.

EELV souhaite intégrer le bois de Mollières dans la trame verte.

### **1.3 – Minimiser l'exposition aux risques**

En terme de **risques naturels**, EELV est attaché aux trois prescriptions établies qui visent à limiter l'imperméabilisation des sols et valorisant les réseaux de haies comme favorisant et régulant l'infiltration des eaux.

Le schéma page 22 fait apparaître des **liaisons écologiques à conforter et à créer**, ce que s'attachera à suivre EELV et qui devra être traduit dans les différents PLU.

EELV déplore en revanche le fait que l'entretien des voies forestières ne soit pas considéré comme une prescription indispensable au regard des risques d'incendie.

Le Pays de Loire Angers devrait intégrer le risque nucléaire dans son plan de prévention des risques technologiques.

## **2. Favoriser le rayonnement et le développement économique**

### **2.1 – Développer les fonctions et équipements métropolitains**

EELV privilégie une logique d'attractivité pour ses habitants et de complémentarité et de coopération avec les territoires à l'idée de « rayonnement » qui conduit à une concurrence exacerbée entre territoires ainsi qu'à une surenchère dans les projets d'équipements.

Pour EELV, plus que le rayonnement, il s'agit d'abord pour le pôle métropolitain d'être un **territoire de projets** et un **pôle offrant des services de niveau régional**. Cela se décline au niveau administratif, universitaire, culturel et également économique. Les équipements structurants identifiés tels que le déplacement du **Centre des Congrès** ou le **renforcement d'Angers-Marcé** ne sont pas pour EELV des investissements judicieux, ils ne valent pas un tel effort financier n'étant pas des réponses pertinentes aux stratégies économiques à développer à l'avenir ainsi qu'aux enjeux environnementaux et climatiques.

Le SCOT a pour projet d' « optimiser les conditions d'accueil des activités pour favoriser les créations d'emplois tout en renforçant l'organisation du territoire [...]. Le projet combine le **réinvestissement des zones d'activités économiques anciennes** notamment le pôle métropolitain et des **extensions maîtrisées et régulées**. »

EELV souhaite que les zones anciennes soient prioritairement reconverties avant d'envisager l'implantation d'une entreprise sur une extension de zone d'activité. EELV conçoit cependant que des extensions soient possibles sur les polarités établies.

#### **2.1.1 – Activités industrielles et logistiques**

Les prescriptions affichées page 27 constituent un préalable minimum. Il s'agira dans les PLU de préciser et de **limiter au maximum les espaces de parking** (mutualisations souhaitées) et d'assurer une **desserte en transports collectifs de qualité**.

Le **grand parc d'activité de 100 ha bruts prévus au nord de Seiches** constitue pour EELV une erreur stratégique manifeste. A long terme, compte tenu de la raréfaction des énergies fossiles, il semble bien plus pertinent de positionner les entreprises logistiques à proximité des réseaux ferrés pour assurer la pérennité de l'activité économique.

Ce projet est également incohérent avec ce qui est énoncé page 26 : « Le projet [...] prévoit la définition de nouveaux espaces, avec un objectif de minimisation des impacts des flux de marchandises, incluant le développement de la logique ferrée. »

EELV considère que la traversée de Seiches-sur-Loir doit faire l'objet d'aménagements pour limiter les nuisances auxquelles doivent faire face les riverains et que des solutions de contournement adaptées (voirie simple, apaisée et limitant l'impact sur l'espace agricole) peuvent être envisagées.

EELV apprécie la mention qui est faite des **espaces embranchés fer** mais souhaite que soit ajouté dans les prescriptions de la page 28 qu'elles seront toutes préservées. Il s'agit là d'un enjeu stratégique important dans les années à venir.

### **2.1.2 – Activités artisanales**

Les **activités artisanales** ont vocation à perdurer dans le tissu urbain, il s'agira là aussi d'optimiser les zones anciennes existantes avant d'envisager la commercialisation de nouveaux espaces.

EELV approuve le principe de **zones agricoles protégées** de l'urbanisation et souhaite qu'elles soient confirmées dans les PLU.

### **2.1.3 – Activités agricoles et forestières**

Les recommandations en faveur d'une **agriculture** respectueuse de l'environnement et des circuits courts vont dans le bon sens mais il s'agira là de le traduire concrètement par une mise en œuvre volontariste allant dans ce sens. Nous souhaitons donc que cette démarche s'accompagne d'objectifs chiffrés, ou à tout le moins, s'accompagne d'une prescription en bonne et due forme (et non d'une simple « recommandation »).

### **2.1.4 – Activités tertiaires**

Quant au **tertiaire**, il doit être complètement intégré au tissu urbain et s'implanter dans des zones denses bien desservies par les transports en commun. Les **projets à St-Serge et à Gare+** vont dans ce sens.

L'**économie touristique et de loisir** doit se faire bien évidemment dans le respect des milieux naturels et de son environnement sans chercher à marchandiser le patrimoine naturel existant. Les petites structures d'hébergement doivent être favorisées. Dans un contexte très concurrentiel,

l'essor du tourisme d'affaires n'a rien d'évident et ne doit pas amener à la réalisation de projets disproportionnés et coûteux.

Nous partageons la pertinence des recommandations de la page 31 mais nous déplorons qu'elles ne soient pas hissées, pour certaines d'entre elles, au rang de prescription (par exemple : développement de grands itinéraires touristiques en mode doux, valorisation touristique des voies fluviales).

## **2.2 – Organiser l'offre commerciale**

Le **soutien aux commerces de proximité** dans les petites communes et les quartiers est un enjeu majeur et pour EELV le recours au droit de préemption des baux commerciaux doit être souligné afin de redynamiser ces lieux de vie essentiels.

Quant au commerce dans l'hyper-centre, EELV restera vigilant sur les projets immobiliers conséquents et préférerait la diversité des enseignes plutôt que l'implantation de galeries.

Le SCOT fait état de quatre pôles généralistes (Espace Anjou, Grand Maine, Saint-Serge et Rives Sud à Mûrs-Erigné) avec la volonté de maîtriser leur développement. Pour EELV, le SCOT ne peut pas autoriser un agrandissement de ces pôles ainsi que des pôles supra-communaux (Croix Cadeau-Chapeau de Gendarmes). Ces agrandissements vont à l'encontre d'un redéveloppement des commerces de proximité *en raison de l'emprise économique qu'exercent les hypers sur les commerces environnants*.

EELV se prononce contre le regroupement des **succursalistes automobiles** sur le secteur Ouest (Beaucouzé).

L'hyperspécialisation des pôles commerciaux favorisent les déplacements en voiture. Les pôles thématiques du **Buisson** (Atoll) et de **Moulin-Marcille** vont dans le même sens et ne doivent pas faire l'objet d'extension et de renforts dans les années à venir. Ils sont très consommateurs d'espaces agricoles et déconnectés des besoins économiques réels.

# **3. Développer et qualifier l'offre résidentielle**

## **3.1 – Assurer et répartir l'offre de logement**

**EELV soutient les objectifs volontaristes en terme d'habitat** afin d'offrir des solutions aux ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire. Pour être en cohérence avec l'aménagement global en polarités intermédiaires autour

d'u pôle métropolitain, l'effort de construction doit permettre des rééquilibrages. Il doit être également diversifié et porteur de mixité sociale.

**(Veiller à la cohérence entre les SCOT pour éviter des phénomènes de concurrence déloyale).**

### **3.2 – Favoriser un développement résidentiel économe et de qualité**

Afin de limiter l'effet d'étalement urbain, les prescriptions affichées page 43 et 44 vont dans le bon sens et doivent être soutenues. Le renouvellement du tissu existant est une priorité. L'**objectif de 40% de l'offre nouvelle dans des espaces déjà urbanisés** est louable même s'il pourrait être soutenu au-delà de 10 ou 20% en dehors du pôle métropolitain où nombre de maisons des centre-bourg sont laissées à l'abandon ou vieillissantes.

**Les objectifs chiffrés de logements à l'hectare** (page 43) constituent une véritable avancée.

Les principes énumérés en termes de diversification des formes d'habitat et de gestion durable vont également dans le bon sens.

Les équipements et services doivent également être intégrés bien en amont des programmes d'habitat.

### **3.3 – Développer un maillage cohérent d'équipements et de services**

EELV souhaite un développement des réseaux numériques via fibre optique.

## **4. Articuler les déplacements et le développement**

### **4.1 – Définir une politique globale de mobilité**

Les ambitions du SCOT confirment, à juste titre, la nécessité de promouvoir les modes de transports doux. En revanche, nous regrettons que les ambitions de la page 48 ne soient pas hissées au rang de prescription. Nous considérons, par exemple, que la mise en place d'une véritable politique d'autopartage, tout comme l'élaboration d'un schéma de déplacement à l'échelle de Pays Loire Angers constitue une obligation pour notre territoire, compte tenu de l'évolution des déplacements inter et intra urbains dans les années à venir.

### **4.2 – Intensifier les réseaux et les liaisons à grande échelle**

Vu le trafic actuel, vu le potentiel de réserve existant sur l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique et vu le coût carbone de ce mode de déplacement, EELV se prononce contre l'extension de la piste d'Angers Loire Aéroport à Marcé.

EELV ne cautionne pas la création ou l'élargissement de voirie afin de rallier des aéroports d'intérêt national comme pourrait l'être celui de Notre-Dame des Landes. La finalisation de la 2x2 voies vers Rennes n'est pas non plus un axe qui mérite de retenir l'attention du SCOT.

Par contre, EELV soutient l'augmentation de la capacité de la voie ferrée Nantes-Le Mans mais aussi l'électrification et doublement de la ligne vers Cholet, la virgule de Sablé et la création d'une nouvelle ligne en direction de Rennes via Segré.

#### **4.3 – Renforcer la desserte en transport collectif**

EELV est favorable à l'ensemble des propositions élaborées. Il serait utile d'ajouter l'extension de la première ligne de tramway vers Les Ponts de Cé, la réservation de voies pour les véhicules partagés ou les bus sur les 2x2 voies départementales. Un réseau de voies cyclables entre les différentes communes du territoire.

#### **4.4 – Favoriser la circulation des piétons et des cyclistes**

Les ambitions affichées dans ce domaine vont dans le bon sens. Seul bémol, nous aurions néanmoins souhaité que l'élaboration d'un schéma directeur vélo entre et dans les polarités soit hissé au rang de prescription.

#### **4.5 – Hiérarchiser les réseaux pour améliorer le fonctionnement**

Le réseau routier est déjà hiérarchisé et très développé sur notre territoire. Les aménagements prévus visant à « améliorer les flux » ou à les « organiser » ne sont pas prioritaires au regard des enjeux globaux en termes de déplacements. Ces aménagements sont coûteux et consommateurs d'espaces agricoles.

EELV propose d'ajouter la prescription suivante s'inspirant des objectifs chiffrés en matière de logement. **Tout nouvel aménagement routier (hors voirie infra-communale) sera gelé tout pendant que la part des déplacements réalisés en transport collectif n'aura pas atteint les 30% sur le territoire.** Dès lors, les projets mentionnés page 53 et notamment le projet de rocade sud (ou liaison sud) ne sont pas souhaitables car ils vont à l'encontre d'un développement fort des transports alternatifs et d'une préservation du foncier agricole pourtant affirmés à plusieurs reprises dans le Document d'Orientations Générales.

Sur les voies rapides (type 2x2 ou 2x3 voies), EELV souhaite qu'une voie soit dédiée aux transports en commun et au covoiturage.

#### **4.6 – Adapter la politique de stationnement**

Les prescriptions énoncées page 55 sont louables. Il s'agira de réellement limiter l'offre de stationnement qui est surdimensionnée, notamment dans l'hyper-centre d'Angers. Là aussi, des objectifs chiffrés auraient eu leur pertinence. Par contre, les parking-relais (situés sur des axes stratégiques à l'entrée du cœur du pôle métropolitain et le long des voies de transports en commun en site propre) ont leur utilité, tout comme les parkings vélos sécurisés. Il serait intéressant d'y intégrer une zone dédiée au covoiturage.

#### **4.7 – Améliorer la gestion de transports de marchandises**

Le Marché d'Intérêt National peut très bien être en partie maintenu sur site et raccordé à l'embranchement ferré existant en lien avec une autre plate-forme.

## **5. Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie**

### **5.1 – Favoriser le maintien de la biodiversité**

EELV soutient l'ensemble des prescriptions dans ce domaine.

### **5.2 – Affirmer les différentes vocations de la trame verte et bleue**

### **5.3 – Qualifier les différents espaces urbanisés**

EELV soutient les principes de gestion durable énoncés page 74.

La recommandation suivante : « réduire l'impact visuel des enseignes publicitaires par le biais des règlements locaux de publicité » (p. 75) devrait être élevée au rang de prescription.

### **5.4 – Préserver les ressources et maîtriser les nuisances**

Les objectifs énoncés dans ce chapitre vont dans le bon sens. En matière d'énergie et plus particulièrement de ressources renouvelables, EELV pense qu'il ne faut pas réduire l'éolien au « petit éolien ». L'adaptation d'éclairage plus respectueux de la faune et de la flore est également une recommandation constructive.

EELV souhaiterait intégrer une prescription favorisant la création des zones de production d'énergie renouvelable stratégiquement à proximité des zones importantes de production et de consommation.

EELV déplore en revanche que l'élaboration d'un plan climat – énergie (page 78) ne soit pas élevé au rang de prescription.

## **Conclusion**

Les grandes orientations de ce document vont dans le bon sens et participent d'une réelle prise de conscience quant à l'empreinte écologique qui est celle d'une collectivité sur son propre territoire. L'organisation en polarités, le souci de préserver le foncier agricole, la mixité sociale, la préservation du commerce de proximité, le primat donné aux transports alternatifs, la sanctuarisation de milieux naturels (trames verte et bleue)... vont dans ce sens. Conscient que le SCOT est le fruit de longues discussions, de compromis et d'équilibres avec les territoires environnants, EELV a cependant souhaité, au travers de ses commentaires que ce texte aille plus loin dans l'affirmation des priorités citées au-dessus afin de réellement apporter une impulsion nouvelle à ce territoire.